

Mise en place d'une organisation interne permettant d'augmenter les notifications de pharmacovigilance

J. Rocquain⁽¹⁾; O. Legrand⁽¹⁾; M. Duval⁽²⁾; C. Delom⁽¹⁾; B. Gueniot⁽²⁾; A. Default⁽²⁾; J. Micallef⁽²⁾; C. Dumazer-Carles⁽¹⁾

⁽¹⁾Pharmacie, C.H. Edmond Garcin, Aubagne ⁽²⁾Centre Régional de Pharmacovigilance Marseille - Provence - Corse

Contact : jroccquain@ch-aubagne.fr

Introduction

La notification des effets indésirables médicamenteux (EIM) constitue la pierre angulaire de notre système de pharmacovigilance.

Pourtant bien que responsables de 130 000 hospitalisations et 13 800 décès⁽¹⁾ par an en France, seuls 6% des effets indésirables médicamenteux seraient déclarés !



Objectif : Créer un « réflexe pharmacovigilance » chez les cliniciens de notre établissement par la promotion de la notification des EIM.

Matériels et méthodes



Une **réflexion pluridisciplinaire** nous a permis d'établir une organisation **visant à augmenter le nombre de notifications spontanées (NS)**.

Le nombre de NS annuelles émanant de notre hôpital a été récupéré auprès du centre régional de pharmacovigilance (CRPV) avant et après mise en place des mesures d'amélioration.

Résultats

En présence du médecin responsable du CRPV*, 4 actions ont été décidées dans un COMEDIMS rassemblant plusieurs médecins spécialistes (anesthésiste-réanimateur, cardiologue, gastro-entérologue, gériatre, interniste, pneumologue, urgentiste) et les pharmaciens début 2011 :



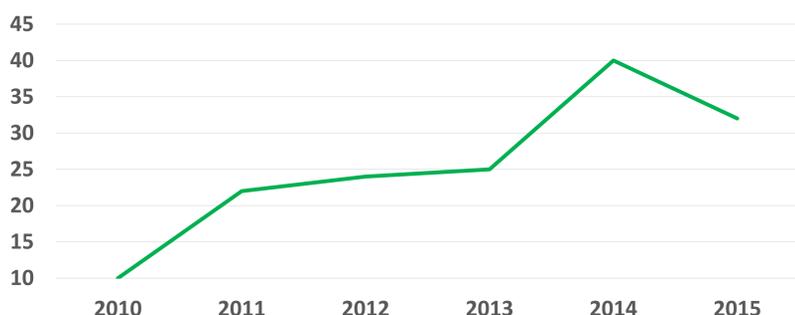
- ① **L'envoi régulier par mail d'informations de pharmacovigilance ciblant les spécialistes médicaux concernés**
- ② **Une recherche systématique des causes iatrogènes d'hospitalisation lors de l'analyse pharmaceutique**
- ③ **Une collecte hebdomadaire d'EIM par les pharmaciens dans les services, lors de leurs missions de pharmacie clinique**
- ④ **Un COMEDIMS Pharmacovigilance organisé chaque année rappelant les grandes alertes et faisant le bilan quantitatif et qualitatif des NS de l'année précédente**

« La notification des effets indésirables doit être continuellement stimulée. Il est important de développer parmi les professionnels de santé une attitude positive envers la pharmacovigilance de telle manière que la notification spontanée devienne un geste routinier, admis et assimilé. » [2]



Les cliniciens et particulièrement les nouveaux internes de médecine sont sensibilisés chaque semestre pour **décrire les EIM rencontrés dans les compte-rendus d'hospitalisation (CRH)**. Ainsi, l'envoi du CRH est souvent suffisant pour la NS au CRPV !

NOMBRE DE NOTIFICATIONS SPONTANÉES ENVOYÉES PAR AN AU CRPV ENTRE 2010 ET 2015



Jusqu'en 2010, le nombre de NS n'excédait pas une dizaine par année et était transmise au CRPV majoritairement par les médecins.

La mise en place de la nouvelle organisation en 2011 **centralisant les NS au niveau de la Pharmacie à usage intérieur** a permis leur augmentation d'un facteur > 2 dès 2011 (n = 22).

Le nombre de NS a continué à augmenter sur les années suivantes (2012, 24 ; 2013, 25 ; 2014, 40 et 2015, 32).

En 2015, 23 **(72%) ont été envoyées au CRPV par les pharmaciens**.



Discussion/Conclusion

Grâce à la mise en place de 4 mesures de promotion de la déclaration des EIM et la sensibilisation chaque semestre des internes, notre CH (280 lits, 200 MCO) est devenu l'un des premiers centres notificateurs de la région. La baisse des NS observée sur 2015 peut en partie être expliquée par le temps consacré à la préparation de la visite de certification fin 2015.

La **sensibilisation régulière de tous les soignants et un partenariat actif avec les cliniciens** sont essentiels pour continuer à augmenter nos notifications... qui **sont encore loin d'être exhaustives !**

La pharmacovigilance est une mission très chronophage. Une meilleure valorisation par nos tutelles des missions de PV serait en effet une « juste récompense » pour les établissements les plus notificateurs.



⁽¹⁾ Données des enquêtes nationales sur les événements indésirables liés aux soins 2004 et 2009

⁽²⁾ Guide OMS 2010 sur la surveillance de la sécurité d'emploi des médicaments

*Mme le Dr Marie-Josèphe Jean-Pastor